

Rémunération dans la fonction publique

Rémunération de base

Traitements indiciaires

Indemnité de résidence

Supplément familial de traitement (SFT)

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Primes et indemnités

Régime indemnitaire

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa)

Aide sociale

Cotisations salariales

Pour un fonctionnaire

Pour un contractuel

Prise en charge des frais de transport

Transport domicile-travail

Frais de déplacement

Changement de résidence administrative

Questions – Réponses

- Qu'est ce que l'indemnité de compensation de la hausse CSG ?
- Dans quel cas un agent public doit-il rembourser un trop-perçu de rémunération ?
- Fiche de paie : quelles sont les règles ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Carrière dans la fonction publique
- Mobilité dans la fonction publique
- Temps de travail dans la fonction publique
- Congés dans la fonction publique



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00